

Image not found or type unknown



Annulation d'un contrat vdi

Par **laurence**, le **16/02/2010** à **16:04**

Bonjour, rnj'ai ete invitee a une reunion d'information de la ste acn; j'ai signée un contrat via internet avec cette sté;et bien reflechi je me decide de me retracter dans les 15 jours de reflexion par fax;j'avais versé une sommesqui achetait une licence de travail;a l'envoi de mon fax de retractation je demande donc le remboursement de l'argent versée ;et la on me dit que mon fax envoyer dans les delais n'est pas valable car il n'est pas signé;cette societe a t elle le droit de me voler plus de477 euros alors que je n'ai jamais travaillee pour eux?